

Mmes et MM. les Conseillers
Mmes et MM. les Maires

CONSEIL DU 11 MAI 2017
(Convocation du 4 mai 2017)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h 49.

Présents : M. Couet, Président, Mmes Andro, Appéré, Barbier, Bellanger, MM. Bernard, Berroche, Besnard (à partir de 19h18), Mmes Besserve, Blouin, M. Bohuon, Mme Bougeard, MM. Bouloux, Bourcier, Mme Bouvet (à partir de 19h23), M. Breteau, Mmes Briand, Briéro (à partir de 19h17), Brossault, MM. Careil, Chiron, Chouan (à partir de 19h10), Mme Condolf-Ferec (à partir de 19h01), MM. Cressard, Crocq, Crouzet, Mmes Danset, Daucé, MM. De Bel Air, De Oliveira, Mme De Villartay, MM. Dehaese, Dein, Mmes Dhalluin, Ducamin, M. Duperrin, Mme Durand, M. Ech-Chekhchakhi, Mmes Eglizeaud, Fauchoux, M. Froger, Mme Ganzetti-Gemin (à partir de 19h09), MM. Gaudin, Gautier, Gérard, Goater, Guiguen, Hamon, Hervé Marc, Hervé Pascal, Houssel, Jégou, Mmes Joalland, Jouffe-Rassouli, Jubault-Chaussé (à partir de 19h10), MM. Kerdraon, Kermarrec, Mme Krüger (jusqu'à 19h49), MM. Lahais (à partir de 19h43), Le Bihan, Le Brun, Mmes Le Couriau (à partir de 19h14), Le Galloudec, MM. Le Gargasson, Le Gentil, Mme Le Men, M. Le Moal (à partir de 19h05), Mme Leboeuf, MM. Legagneur, Letort, Mme Letourneux, MM. Louapre, Maho-Duhamel (à partir de 19h05), Marchal, Mmes Marchandise-Franquet, Marie (à partir de 19h20), M. Monnier, Mme Noisette, M. Nouyou, Mmes Pellerin, Pétard-Voisin, MM. Pinault, Plouvier, Puil, Mmes Rault, Remoissenet, M. Ridard, Mmes Robert, Rolandin (à partir de 19h07), MM. Rouault, Roudaut, Mmes Rougier, Roux, M. Ruello, Mme Saoud (à partir de 19h10), M. Sémeril, Mme Séven, M. Sicot, Mme Sohier, MM. Thébault, Theurier (à partir de 19h09), Thomas, Yanoff.

Absents excusés : MM. Béchara, Caron, Chardonnet, Mmes Coppin, Desbois, Gautier, M. Geffroy, Mmes Guesbier, Guitteny, MM. Le Blond, Le Bougeant, Mmes Lhotellier, Moineau, Parmentier, MM. Pelle, Plouhinec, Prigent, Richou, Mme Salaün.

Procurations de votes et mandataires : Mme Briéro à M. Marc Hervé (jusqu'à 19h17), Mme Coppin à M. Legagneur, M. Geffroy à Mme Joalland, Mme Guesbier à M. Rouault, Mme Guitteny à M. Chouan (à partir de 19h10), Mme Krüger à M. Berroche (à partir de 19h49), M. Le Blond à M. de Bel Air, M. Le Bougeant à M. Maho-Duhamel (à partir de 19h05), Mme Marie à Mme Eglizeaud (jusqu'à 19h20), Mme Moineau à M. Dein, M. Plouhinec à M. Louapre, Mme Salaün à M. Thebault.

M. Guiguen est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 4 mai 2017) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 est lu et adopté.

La séance est levée à 20 h 22.

Le Conseil :

COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN

C 17.096 Développement économique – Tourisme – Délégation de service public relative à la gestion, l'exploitation et la promotion du Centre de congrès Couvent des Jacobins – Subvention d'investissement

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 € HT à la SPL "Destination Rennes" au titre de l'année 2017, pour l'acquisition de biens nécessaires à l'exploitation du Centre des Congrès Couvent des Jacobins.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

C 17.097 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Bureau– Compte-rendu des Décisions

- **prend acte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoirs.**

C 17.098 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Président – Compte-rendu

- **prend acte des conventions, des marchés et des arrêtés, signés par Monsieur le Président en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée.**

COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN

C 17.099 Enseignement supérieur – Recherche – Groupement "Centre de Mobilité Internationale de Rennes" – Université Bretagne Loire – Convention de renouvellement du groupement – Convention d'accueil du groupement au sein de l'UBL

- approuve les termes de la convention de renouvellement du groupement Centre de Mobilité Internationale CMI Rennes et de la convention d'accueil du groupement CMI Rennes au sein de l'Université Bretagne Loire UBL ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

C 17.100 Développement durable du territoire - Prospective – Pacte métropolitain d'innovation de Rennes Métropole avec l'État, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts – Avenant n° 1 pour la réhabilitation du CHRS Benoît Labre – Plans de financements prévisionnels et demandes de subventions "logistique urbaine" et "événement numérique" – Conventions avec la Caisse des Dépôts et Consignations "ré industrialisation de La Janais" et "Temps et congestion automobile"

- autorise l'encaissement de la subvention de 30 000 € de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de l'étude "Temps et congestion automobile" ;

- approuve les termes de la convention financière relative à l'étude "Temps et congestion automobile" à conclure avec la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- autorise Monsieur Le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.101 Développement durable du territoire – Prospective – Pôle métropolitain Loire-Bretagne – Programme de travail 2017 – Subvention

- approuve le programme de travail 2017 décidé et adopté par le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne, conformément à l'article 7 des statuts du pôle métropolitain ;
- décide de définir d'intérêt métropolitain les actions du pôle prévues dans ledit programme de travail 2017, conformément à l'article 5 des statuts du pôle métropolitain ;
- approuve le financement de l'ensemble des actions du programme de travail 2017 du Pôle Métropolitain Loire Bretagne ;
- prend acte du versement de la contribution de Rennes Métropole d'un montant de 49 138,05 € au Pôle Métropolitain Loire-Bretagne pour l'année 2017, selon les modalités suivantes :
 - un acompte de 50% au début de l'exercice 2017 ;
 - le solde à verser à mi- année après ajustement du budget et du montant des contributions lors de la décision modificative.

Adoption à l'unanimité

C 17.102 Aménagement du territoire – Rennes – Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) en région rennaise et sur le bassin de l'Ille et l'Illet – Modification n° 2 – Avis sur le projet

- émet un avis favorable sur le dossier tel que transmis par Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine.

Adoption par 110 voix pour et 1 contre

COMMISSION **MOBILITE ET TRANSPORTS**

C 17.103 Transports collectifs – Réseau STAR et Service Handistar – Plan d'actions 2017 – Volet "Tarifs" – Approbation

- approuve le changement, au 1^{er} juillet 2017, des tarifs des titres de transport monomodaux du Réseau STAR et du Service Handistar, des titres multimodaux des titres UNIPASS Zone 1, ainsi que les tarifs solidaires qui s'établissent comme suit :

- Titres monomodaux

TITRES	TARIFS
GAMME TICKETS	
TICKET 1 HEURE	1,50 €
CARNET DE 10	14,50 €
Ticket EVENEMENT	3,00 €
FORMULE LIBERTE	1,40 €
FORMULE 10 TRAJETS	13,05 €
FORMULE 30 TRAJETS	36,25 €
FORMULE 50 TRAJETS	58,00 €
FORMULE 100 TRAJETS	108,75 €
GROUPES	
EFFECTIF DE 5 ou moins	3,30 €
EFFECTIF DE 6 A 10	6,60 €
EFFECTIF DE 11 A 15	9,90 €
EFFECTIF DE 16 A 20	13,20 €
EFFECTIF DE 21 A 25	16,50 €
EFFECTIF DE 26 A 30	19,80 €
Accompagnateurs GROUPE DE - 6 ANS	6,60 €
GAMME PASS	
TITRES	TARIFS
PASS Pluriel	5,00 €
PASS 1 JOUR	4,10 €
PASS 2 JOURS	8,20 €
PASS 3 JOURS	11,40 €
PASS 4 JOURS	13,60 €
PASS 5 JOURS	15,70 €
PASS 7 JOURS	17,90 €
PASS 7 JOURS TR (- 27 ANS)	13,50 €

ABONNEMENTS						
TITRES	TARIFS					
	- 20 ANS	20/26 ANS	27/64 ANS	65/74 ANS	+75 ANS	Invalides 80%
ABONNEMENT MENSUEL	28,50 €	32,10 €	50,50 €	30,20 €	29,00 €	29,00 €
ABONNEMENTS 2 A 6 MOIS	TARIF MENSUEL DE LA TRANCHE D'ÂGE X NOMBRE DE MOIS D'ABONNEMENT					
ABONNEMENT 7 MOIS	185,25 €	208,65 €	328,25 €	196,30 €	188,50 €	188,50 €
ABONNEMENT 8 MOIS	206,63 €	232,73 €	366,13 €	218,95 €	210,25 €	210,25 €
ABONNEMENT 9 MOIS	228,00 €	256,80 €	404,00 €	241,60 €	232,00 €	232,00 €
ABONNEMENT 10 MOIS	249,38 €	280,88 €	441,88 €	264,25 €	253,75 €	253,75 €
ABONNEMENT 12 MOIS	285,00 €	321,00 €	505,00 €	302,00 €	290,00 €	290,00 €
JEUNE 2 TRAJETS	138,00 €					
LOISIRS JEUNES MENSUEL	12,20 €					
LOISIRS JEUNES 10 MOIS	110,00 €					
ATOOPRO			568,80 €			
PDE - Entreprise labellisée "A"		26,48 €	41,58 €			

- Titres multimodaux

TITRES	TARIFS
ABONNEMENTS MULTIMODAUX	
UZUËL + HEBDO	10,70 €
UZUËL + MENSUEL	27,80 €
UZUËL + JEUNE HEBDO	6,80 €
UZUËL + JEUNE MENSUEL	16,10 €
ILLENOO + HEBDO	14,30 €
ILLENOO + MENSUEL	40,40 €
ILLENOO + HEBDO ETUDIANTS	10,80 €
ILLENOO + MENSUEL ETUDIANTS	25,70 €
RELAIS CD 35	249,38 €

- Titres Unipass

TITRES	TARIFS
UNIPASS ZONE 1	
CARNET DE 10	14,50 €
UNIPASS HEBDO	17,90 €
UNIPASS MENSUEL	50,50 €
UNIPASS JEUNE HEBDO	13,50 €
UNIPASS JEUNE MENSUEL	32,10 €

- Tarification solidaire

	Plein tarif	Tarifs Usagers ayant un droit à réduction de 85%	Tarifs Usagers ayant un droit à réduction de 50%
-20 ans	28,50 €	4,30 €	14,25 €
20-26 ans	32,10 €	4,80 €	16,05 €
27-64 ans	50,50 €	7,60 €	25,25 €
65-74 ans	30,20 €	4,55 €	15,10 €
+75 ans	29,00 €	4,35 €	14,50 €

Adoption par 98 voix pour et 13 contre

C 17.104 Voirie et Infrastructures – Cesson-Sévigné – Viasilva – ZAC des Pierrins – Projet de Programme des Équipements Publics – Accord de Rennes Métropole

- donne son accord au projet de programme des équipements publics de la ZAC "Les Pierrins" à Cesson-Sévigné et à leur financement, pour ce qui relève des compétences de Rennes Métropole ;
- donne son accord à l'incorporation dans le patrimoine de Rennes Métropole des ouvrages de voirie, d'assainissement et d'éclairage public qui seront réalisés dans le cadre de cette opération ;
- conditionne l'intégration de ces équipements dans le patrimoine respectif de chaque collectivité à l'association des services gestionnaire de la Commune et de Rennes Métropole à l'élaboration du projet correspondant, à la validation des dossiers techniques, au suivi de la bonne exécution des ouvrages, à l'obtention des dossiers d'ouvrages exécutés, à la participation aux opérations préalables à la réception des travaux, puis à la prise en gestion des ouvrages.

Adoption par 110 voix pour et 1 abstention

C 17.105 Voirie et Infrastructures – Orgères – Routes de Bourgbarré et de Chanteloup – Aménagement des espaces publics – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

- désigne Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique sur le périmètre de l'opération d'aménagement des routes de Bourgbarré et de Chanteloup et du giratoire du cimetière à Orgères ;
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure entre Rennes Métropole et la commune d'Orgères ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.106 Voirie et Infrastructures – Pont-Péan – Rue Cave Donjean – Opération d'aménagements urbain et paysager – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

- désigne Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique sur le périmètre de l'opération d'aménagement urbain et paysager de la rue Cave Donjean à Pont-Péan ;
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure entre Rennes Métropole et la commune de Pont-Péan ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.107 Voirie et infrastructures – Rennes – Boulevard Villebois-Mareuil - Aménagement – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération s'élevant à 333 000 € HT (400 000 € TTC - valeur mars 2017).

Adoption à l'unanimité

C 17.108 Voirie et Infrastructures – Rennes – Opération d'accompagnement du métro – Station Cleunay – Requalification des espaces publics – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

- désigne Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique sur le périmètre de l'opération d'accompagnement de la station de métro de Cleunay ;
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure entre Rennes Métropole et la Ville de Rennes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.109 Voirie et Infrastructures – Rennes – Place des Colombes – Requalification des espaces publics – Validation de l'Avant-Projet – Approbation de l'enveloppe financière définitive – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

- approuve l'avant-projet relatif à l'aménagement de la Place des Colombes à Rennes tel que décrit dans la délibération ;
- approuve l'enveloppe financière définitive, à l'issue de l'avant-projet, de 820 000 € HT, soit 984 000 € TTC, dont 774 000 € HT, soit 928 800 € TTC (valeur mars 2017) pour la part Rennes Métropole ;
- désigne Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique sur le périmètre de l'opération de requalification des espaces publics de la place des Colombes à Rennes ;
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure entre Rennes Métropole et la Ville de Rennes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.110 Voirie et infrastructures – Saint-Armel – Aménagement de la Rue du Val – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

- désigne Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique sur le périmètre de l'opération de réaménagement de la rue du Val à Saint-Armel ;
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure entre Rennes Métropole et la commune de Saint-Armel ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.111 Voirie et Infrastructures – Opération en accompagnement de la ligne b de métro automatique – Station et pôles d'échanges multimodal Cesson-Viasilva – Bilan de la concertation

- prend acte du déroulement de la concertation relative à l'opération en accompagnement de la ligne b de métro automatique - Station et pôle d'échanges multimodal Cesson-Viasilva ;
- approuve le bilan de cette concertation préalable.

Adoption par 110 voix pour et 1 abstention

C 17.112 Assainissement – Actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Lailé – Approbation

- approuve l'actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Lailé telle que présentée dans le rapport.
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.113 Assainissement – Tarifs 2017 - Communes de Betton, Chevaigné, la Chapelle des Fougeretz, Montgermont et Saint-Grégoire - Délibération n° C 16.357 – Erreur matérielle - Rectification - Commune de Nouvoitou - Précisions - Communes de Bécherel et Cesson-Sévigné - Tarifs 2^e semestre 2017

- approuve les rectifications apportées aux redevances d'assainissement collectif 2017 suite à des erreurs matérielles constatées dans la délibération n° C 16.357 du 15 décembre 2016, applicables au 1er janvier 2017 sur les communes de Betton, Chevaigné, la Chapelle des Fougeretz, Montgermont et Saint-Grégoire, telles que listées dans la délibération ;
- approuve l'application de ces redevances pour les consommations de l'année 2017 ;
- approuve les montants des redevances d'assainissement collectif des communes de Cesson-Sévigné et Bécherel, tels que présentés dans la délibération ;
- approuve l'application de ces redevances d'assainissement collectif à compter du 1er juillet 2017 ;
- approuve les précisions apportées aux tarifs de la commune de Nouvoitou, telles que présentées dans la délibération.

Adoption à l'unanimité

C 17.114 Assainissement collectif et non collectif – Régies à autonomie financière – Modification des statuts

- approuve les modifications apportées aux statuts des régies à autonomie financière, pour l'assainissement collectif et pour l'assainissement non collectif, relatives à la fixation du quorum du Conseil d'exploitation à 3 membres ayant voix délibérative ;
- approuve l'application de ces nouveaux statuts à compter du 1er juin 2017.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
AMENAGEMENT ET HABITAT

C 17.115 Opérations d'aménagement – Cesson-Sévigné – ZAC du Chêne Morand – Concession d'aménagement avec la Société Publique Locale d'Aménagement "Territoires publics" – Approbation

- approuve les termes de la concession d'aménagement relative à la ZAC du Chêne Morand, située sur la commune de Cesson-Sévigné, à conclure avec la Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics ;
- approuve le montant prévisionnel de participation de Rennes Métropole, d'un montant global de 3 031 208 €, composé d'un apport en nature d'un ensemble de terrains pour une valeur estimée à 298 641 € et d'une participation en numéraire d'un montant de 2 732 567 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la concession d'aménagement ainsi que toute acte s'y rapportant.

Adoption par 110 voix pour et 1 abstention

C 17.116 Habitat – Délégation de compétence du Département d'Ille-et-Vilaine à Rennes Métropole dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe – Opérateurs intervenants dans le cadre de l'accompagnement social du Fonds de Solidarité Logement (FSL) – Subventions 2017 – Conventions financières avec ALFADI, AIVS, AGV35, COALLIA

- décide le versement d'une subvention à l'Association Logement et Familles en Difficultés (ALFADI), située 8 rue Abbé Henri Grégoire à Rennes, au titre de l'année 2017, d'un montant de 501 653,00 €. Ce versement s'effectuera en deux fois : le premier à la notification de la convention, le second lors du second semestre 2017 sur demande écrite d'ALFADI ;
- décide le versement d'une subvention à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS), située 1 rue Michel Gérard à Rennes, au titre de l'année 2017, d'un montant de 457 275,00 €. Ce versement s'effectuera en deux fois : le premier à la notification de la convention, le second lors du second semestre 2017 sur demande écrite de l'AIVS ;
- décide le versement d'une subvention à COALLIA, située 16-18, cours Saint Eloi, 75592, Paris Cedex 12, au titre de l'année 2017, d'un montant de 46 662,00 €. Ce versement s'effectuera en deux fois : le premier à la notification de la convention, le second lors du second semestre 2017 sur demande écrite de COALLIA ;
- décide le versement d'une subvention à l'Accueil des Gens du Voyage en Ille et Vilaine (AGV35) au titre de l'année 2017, d'un montant de 27 108,00 €. Ce versement s'effectuera en deux fois : le premier à la notification de la convention, le second lors du second semestre 2017 sur demande écrite de l'AIVS ;
- approuve les termes des conventions financières à passer avec ALFADI, AIVS, AGV35 et COALLIA relatives à la prise de la compétence de l'accompagnement social des ménages du Fonds de Solidarité Logement (FSL);
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.117 Habitat – Convention cadre entre Action Logement et Rennes Métropole

- approuve la convention cadre de territoire à intervenir entre Rennes Métropole et Action Logement ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.118 Habitat – Convention cadre entre la SNI Grand Ouest et Rennes Métropole

- approuve la convention à intervenir entre la SNI et Rennes Métropole en faveur de la production de logements locatifs intermédiaires ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.119 Habitat – Délégation de compétences – Aide au logement privé – Programme d'actions territorial 2017

- prend connaissance du programme d'actions territorial 2017 avec les cibles prioritaires d'intervention, l'adaptation des conditions d'aide et la modulation des subventions déléguées de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) au parc privé, telles que définies dans la délibération, et qui fera l'objet d'une approbation par arrêté de Monsieur Le Président, publié au recueil des actes administratifs.

Adoption à l'unanimité

C 17.120 Action foncière – Acigné – Secteur "Le Boulais" – Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD)

- prend acte de l'avis favorable du conseil municipal d'Acigné du 27 mars 2017 sur le principe de création d'une Zone d'Aménagement Différé sur le secteur de "Le Boulais " délimité au plan annexé à la délibération ;
- décide la création d'une Zone d'Aménagement Différée à ACIGNE, sur le secteur de "Le Boulais", d'une surface totale de 36 081 m², comprenant les parcelles cadastrées B section B n° 352, 354p, 358p et 1364, conformément au plan annexé à la délibération ;
- décide que Rennes Métropole sera titulaire du droit de préemption ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adoption à l'unanimité

C 17.121 Action foncière – Chantepie – Délégation du Droit de Préemption Urbain – Compétences métropolitaines – Retrait partiel

- abroge la délibération n° C 14.571 du 18 décembre 2014 donnant délégation partielle du droit de préemption urbain de Rennes Métropole à la commune de Chantepie sur les zones U et AU sauf secteur Hallouvry ;
- décide de déléguer le droit de préemption urbain de Rennes Métropole à la commune de Chantepie sur l'ensemble des zones U et AU à l'exception des parcelles situées en zone UI3 (cadastrées section AS n°204,123,121,124,145,119,116,130,131,168,170), et 2AU au Val Blanc (cadastrées section AS n°160, 161, 162,167, 126, 165, 122, 144, 134, 136, 137, 28, 87, 26, 209, 32, 33, 34, 74, 210, 35, 36, 56, 117, 135, 157, 159, 163, 164 et 166) ;
- dit que la présente délibération sera affichée à l'Hôtel de Rennes Métropole et en Mairie de Chantepie pendant un mois et qu'une mention en sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
CULTURE ET COHESION SOCIALE

C 17.122 Culture – Association Au Bout du Plongeur – Convention pluriannuelle d'objectifs et pluripartite 2017-2020

- approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et pluripartite 2017-2020 à conclure avec l'association "Au Bout du Plongeur" ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.123 Culture – Les Champs Libres – Musée de Bretagne – Ecomusée du pays de Rennes – Collections – Affectation des acquisitions et dons effectués en 2016

- décide de l'inscription à l'inventaire des collections du musée de Bretagne et de l'écomusée du pays de Rennes des acquisitions, dons et de l'opération de collecte effectués en 2016, tels que précisés dans la délibération.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

C 17.124 Administration Générale – Commission d'appel d'offres – Renouvellement intégral – Élection des membres – Modalités de dépôt des listes

- décide de procéder au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres suite à la démission de l'un de ses membres titulaire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée posé par l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- décide que les listes comprenant au maximum cinq titulaires et cinq suppléants pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres seront à déposer auprès du service Assemblées et Actes de Rennes Métropole au plus tard 8 jours avant la réunion du Bureau Métropolitain, prévue le 1er juin 2017.

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le mai 2017.

Le Secrétaire de séance,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Gurval GUIGUEN

Joël BOSCHER